DOSSIER DE PRESSE

AU QUOTIDIEN POUR VOTRE SÉCURITÉ

© MI/SG/DICOM/A.LEJEUNE - F.C - 09/18

10 - 13 octobre 2018 | RENCONTRES DE LA SÉCURITÉ

Rendez-vous avec les policiers, gendarmes, sapeurs-pompiers, agents de votre préfecture et de la sécurité routière.
Conseils de prévention, information sur les métiers, démonstrations et plus encore !
Programme détaillé sur le site internet de votre préfecture.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

suivez-nous sur
www.interieur.gouv.fr
ministere.interieur
@Place_Beauvau
@ministere_interieur

police de sécurité du quotidien

Gendarmerie nationale
POLICE NATIONALE
SÉCURITÉ ROUTIÈRE TOUS RESPONSABLES
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES

RENCONTRES DE LA SÉCURITÉ

Les rencontres de la sécurité ont lieu du mercredi 10 au samedi 13 octobre 2018, en métropole et en outre-mer. Chaque année, depuis 2013 dans toute la France, plus de 200 000 personnes participent à ces rencontres.

Les rencontres de la sécurité sont un rendez-vous annuel donné à l'ensemble des Français par ceux qui veillent sur leur sécurité. Policiers, gendarmes, sapeurs-pompiers, représentants de la sécurité routière, personnels des préfectures : ils vont au-devant du plus grand nombre pour mettre en lumière leurs actions du quotidien (prévention et interventions). Les rencontres de la sécurité associent également les nombreux partenaires de l'État en matière de sécurité, à l'image des collectivités territoriales ou des associations de protections civiles et de leurs nombreux bénévoles.

Cet échange permet à celles et ceux qui nous protègent, dans des conditions souvent difficiles, d'illustrer et de faire partager leur engagement quotidien. Sur le terrain, ils assurent la protection des personnes et des biens, garantissent l'ordre public, sécurisent les routes, portent secours et assistance en cas d'accident.

Initiée par le ministre de l'Intérieur, la manifestation est coordonnée par les préfets dans tous les départements, en métropole et en outre-mer. Chaque préfecture, selon les enjeux de sécurité de son territoire propose un programme d'événements et d'échanges : initiations aux premiers secours et aux gestes qui sauvent, prévention des dangers de l'alcool et de la drogue au volant avec des crashs tests, sensibilisation aux arnaques ou au harcèlement sur internet… Ces rencontres s'adressent à tous les publics, scolaires, familles, commerçants, séniors ou encore élus.

Cette manifestation comporte une forte dimension pédagogique visant à sensibiliser toutes les générations, avec notamment de nombreuses interventions dans les écoles et les collèges. L'objectif est d'aider chacun à se prémunir des dangers de la vie quotidienne (délinquance, cybercriminalité, accidents de la route ou domestiques…) et à bien réagir lors des situations exceptionnelles (attentats, inondations, incendies…) en adoptant les bons réflexes et les gestes qui sauvent.

© MI-SG/DICOM - E.DELELIS

RENCONTRES DE LA SÉCURITÉ : LE PROGRAMME

Du 10 au 13 octobre, les préfectures, les services locaux de police, de gendarmerie et de sapeurs-pompiers – sans oublier les représentants de la sécurité routière – sont en contact direct avec la population en ouvrant leurs portes, en se rendant au-devant des professionnels, des jeunes et des élèves, des personnes engagées dans des associations, en organisant des conférences, en présentant des démonstrations…

Chaque préfecture, selon les enjeux de sécurité de son territoire et les partenariats qu'elle a noués, propose un programme d'événements et d'échanges.

Tous les programmes sont en ligne sur https://www.interieur.gouv.fr/rencontres-securite-2018 et sur les sites internet des préfectures.

Exemples d'actions de prévention :

- initiation aux premiers secours : les gestes qui sauvent ;
- information sur l'alerte aux populations en cas de suspicion d'attentat ou d'événement exceptionnel susceptible de résulter d'un attentat ;
- atelier sur les dangers de l'alcool au volant et de la vitesse (voitures-tonneau, crash-test…) ;
- sensibilisation dans les écoles et collèges autour de la sécurité sur la route (permis piéton), et contre les dangers d'internet (permis internet) ;
- stands : comment se protéger contre les cambriolages, contre les vols de voiture ;
- conférences ciblées en direction des élus, des commerçants, du monde associatif, des seniors ;
- information sur les concours et les carrières des métiers de la sécurité ;
- rencontre avec les réserves opérationnelles de la gendarmerie nationale, de la police nationale, de la garde nationale ;
- présentation du volontariat chez les sapeurs-pompiers ;
- démonstrations de techniques d'intervention (désincarcération, lutte contre le feu, neutralisation de malfaiteurs, investigations criminelles et police scientifique) ;
- portes ouvertes dans les commissariats, brigades de gendarmerie, services départementaux d'incendie et de secours (SDIS), préfectures.

© MI-SG/DICOM • E.DELELIS

Les actions de prévention et de sensibilisation aborderont plus particulièrement :

L'action des forces de sécurité au quotidien

– La présentation des dispositifs opérationnels de la police de sécurité du quotidien (PSQ).
– Des conseils contre les risques du quotidien (délinquance, sécurité routière, risques domestiques…).
– Des informations sur les recrutements au sein de la police nationale et de la gendarmerie nationale.

– Une police et une gendarmerie dans l'ère du numérique :
  – La présentation des nouveaux outils de la police et de la gendarmerie dont le réseau numérique Néo, la pré-plainte en ligne et la brigade numérique ;
  – La sensibilisation aux risques d'internet (cyber-malveillance, cyber-attaques, risques d'escroquerie en ligne, signalement de contenus illicites ou incitant à la haine, etc.).

– Les partenariats en matière de sécurité (interventions en milieu scolaire, les partenariats avec les collectivités, les acteurs privés de la sécurité, les associations…).

© GENDARMERIE

La participation et l'engagement des citoyens

– La promotion des « gestes qui sauvent » (initiation et formation aux premiers secours).
– La sensibilisation aux bons réflexes en cas de catastrophe et d'attentat.
– La promotion du volontariat chez les sapeurs-pompiers.

MIEUX CONNAÎTRE LES ACTEURS LOCAUX DE LA SÉCURITÉ

Le préfet

Le préfet de département

Le préfet est garant, dans son ressort départemental, de l'unité nationale et de la cohésion territoriale. Pilote et coordinateur des forces de sécurité (police, gendarmerie, sécurité civile) au quotidien et particulièrement en cas de crise, il assure sur l'ensemble du territoire la représentation du gouvernement et le respect de la loi républicaine.

Le préfet de département a la charge de l'ordre public et de la protection des populations. Il dirige les opérations de secours. À ce titre, il coordonne l'ensemble des services de l'État et des sources d'information mises en réseau autour de lui : CODIS (sapeurs-pompiers), policiers, gendarmes, collectivités locales, opérateurs publics et privés de services publics…

Il s'appuie sur un état-major de sécurité (EMS). Instance de concertation et de pilotage, il réunit mensuellement tous les acteurs de la sécurité locale : responsables de la police et de la gendarmerie nationales, inspecteur d'académie, directeur départemental des finances publiques, directeur des douanes, avec le procureur de la République.

Le préfet de police

Deux préfectures de police répondent aux enjeux spécifiques de la sécurité des personnes et des biens : à Paris depuis 1800 (périmètre d'action depuis 2009 : Paris, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne) et dans les Bouches-du-Rhône (depuis 2012).

Le préfet de zone

Dans les sept zones de défense réparties sur le territoire, le préfet de zone coordonne les moyens de sécurité civile et fournit les moyens humains et matériels de renfort aux préfets des départements concernés. Il est assisté par un préfet délégué à la défense et à la sécurité.

Le préfet de région

Le préfet de région est le garant de la cohérence de l'action de l'État dans la région et dirige à ce titre les services déconcentrés régionaux de l'État. Il est préfet du département dans lequel se situe le chef-lieu de la région. Il coordonne l'action des préfets de département, sauf en matière de droit des étrangers, de police administrative et de contrôle de légalité sur les collectivités territoriales. Il préside le comité de l'administration régionale qui réunit les préfets de département et les chefs de services déconcentrés régionaux de l'État. C'est après l'avoir consulté qu'il arrête le projet d'action stratégique de l'État dans la région. Autre mission : il prépare les politiques de développement économique et social et d'aménagement du territoire.

Le groupement de gendarmerie départementale (GGD)

La gendarmerie départementale est une force de proximité au contact de la population, qui assure la sécurité des personnes et des biens. Elle est organisée en groupements de gendarmerie (un par département), en compagnies (au niveau des arrondissements administratifs), et en brigades territoriales ou en communautés de brigades.

Des unités spécialisées ont vocation à compléter l'action des unités territoriales :

- les unités de recherches pour les enquêtes judiciaires ;
- les brigades de prévention de la délinquance juvénile (BPDJ) interviennent dans les zones périurbaines sensibles, en privilégiant le contact avec les mineurs en difficulté ;
- les pelotons de surveillance et d'intervention de la gendarmerie (PSIG) renforcent les brigades sur tout type d'événement, et assurent des missions de surveillance, de jour comme de nuit ;
- les escadrons départementaux de sécurité routière (EDSR) exercent la surveillance du réseau et des trafics routiers et autoroutiers.

© MI-SG/DICOM - E.DELELIS

La direction départementale de la sécurité publique (DDSP)

Il existe une direction départementale de la sécurité publique (DDSP) dans chaque département métropolitain (sauf pour les départements de Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne regroupés au sein de la préfecture de police) ainsi qu'en Guadeloupe, Martinique, Guyane, à La Réunion et à Mayotte. Il existe également une direction de la sécurité publique en Polynésie Française et en Nouvelle-Calédonie.

Ses principales missions sont :

- les interventions quotidiennes de police secours (appel 17) ;
- la lutte contre la délinquance (vols, trafics de stupéfiants, violences…) et les violences urbaines, notamment par le travail d'enquête effectué par les Sûretés départementales et les brigades de sûreté urbaine ;
- la lutte contre les flagrants délits avec les policiers des brigades anti-criminalité (BAC) ;
- la lutte contre l'insécurité routière par une présence accrue et visible sur la voie publique des policiers en uniforme issus, notamment, des brigades motocyclistes ;
- l'encadrement des manifestations, des grands événements (manifestations, culturelles, sportives…) et la protection des lieux sensibles ;
- la lutte contre le hooliganisme et les violences péri-sportives en coordination avec la division nationale de lutte contre le hooliganisme ;
- la prévention de la délinquance ;
- le renseignement avec le service départemental du renseignement territorial.

Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS)

Dans chaque département, le SDIS concourt avec les professionnels concernés (gendarmerie, police, SAMU…) à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels, ainsi qu'aux secours d'urgence.

Le SDIS dispose d'un corps départemental de sapeurs-pompiers (professionnels et volontaires) et d'un service de santé et de secours médical.

© MI-SG/DICOM - E.DELELIS

Les acteurs de la sécurité routière

La mise en œuvre de la politique locale de sécurité routière est placée sous la responsabilité du préfet de département. Celui-ci s'appuie sur un chef de projet sécurité routière et sur un coordinateur sécurité routière, et travaille en concertation avec les élus correspondants sécurité routière désignés par les collectivités territoriales.

L'outil privilégié de cette politique locale de sécurité routière est le plan départemental d'action de sécurité routière (PDASR). Il s'agit d'un programme avec trois grands domaines d'intervention : les infrastructures routières, l'éducation, la formation, la prévention et la communication, et enfin le contrôle et les sanctions.

Il est le résultat du travail et de l'implication des services de l'État, des collectivités territoriales, des associations, des organismes et des citoyens mobilisés dans la lutte contre l'insécurité routière.

Les partenaires de l'État

Aux côtés des services de l'État ou sous son autorité, de nombreux acteurs contribuent localement à mener des actions visant à améliorer la sécurité des personnes et des biens : les collectivités territoriales, avec notamment les polices municipales, les associations, les bailleurs sociaux, les chambres de commerce et d'industrie, etc.

L'un des dispositifs privilégiés de ces partenariats est constitué par les conseils locaux (CLSPD) ou intercommunaux (CISPD) de sécurité et de prévention de la délinquance. Ils se réunissent sous la présidence du maire et coordonnent la stratégie et l'action des acteurs locaux de la prévention et de la sécurité : représentants du procureur de la République, du préfet, de la protection judiciaire de la jeunesse, de l'Éducation nationale, des bailleurs sociaux… Leur composition peut varier en fonction des besoins locaux. Les CLSPD élaborent et mettent en œuvre les contrats locaux de sécurité (CLS), contrat d'objectifs partagé par l'État, les collectivités locales et leurs partenaires privés (bailleurs sociaux, transports publics, commerciaux…).

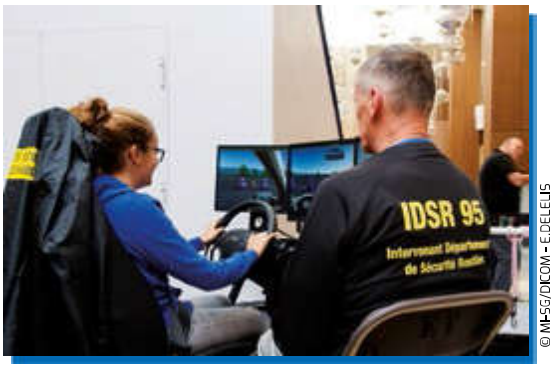

© MI-SG/DICOM - E.DELELIS

La garde nationale

Le 13 octobre 2016, la garde nationale a été créée pour renforcer la participation des Français à la sécurité du pays. Intégrée aux forces existantes au sein de ministère de l'Intérieur et du ministère des Armées, la garde nationale rassemble tous les réservistes opérationnels de la gendarmerie ainsi que les réservistes civils de la police nationale relevant du ministère de l'Intérieur. La garde nationale a été conçue comme une véritable régénération des réserves existantes. L'objectif, d'ici 2018, est que la garde nationale compte 85 000 hommes et femmes (40 000 réservistes opérationnels du ministère des Armées, 40 000 réservistes opérationnels de la gendarmerie nationale et 5 000 réservistes civils de la police nationale) dont 9 250 employés chaque jour.

Contacts

Ministère de l'Intérieur / Délégation à l'information et à la communication – Porte-parolat / Relations presse
unitemedias-dicom@interieur.gouv.fr / 01 40 07 26 78

Pour les demandes concernant des événements locaux en particulier, prendre directement contact avec le service communication de la préfecture :

Préfecture de l'Hérault - Service de la communication interministérielle
04 67 61 61 25 / pref-communication@herault.gouv.fr

Toutes les informations sur www.interieur.gouv.fr/rencontres-securite-2018

suivez-nous sur www.interieur.gouv.fr ministere.interieur @Place_Beauvau #RencontresdelaSécurité @ministere_interieur